



ARRÊTÉ

Liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Animateur Territorial au choix et animateur principal de 2^{ème} classe après examen

Le Président du CENTRE DE GESTION,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion ;

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais en date du 3 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

Vu la demande de réinscription formulée par un agent inscrit, le cas échéant, sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne ;

Considérant que les listes d'aptitude sont établies par le Président du Centre de Gestion ;

Considérant que 22 recrutements sur l'année 2022 et qu'un reliquat de 2 recrutements de l'année 2022 pour l'année 2023 dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux ont été recensés dans l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés permettant 8 inscriptions de fonctionnaires sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne à répartir sur les 2 grades ;

Considérant l'absence de dossier d'animateur principal de 2^{ème} classe après examen professionnel ;

ARRÊTE

Article 1 :

Au titre de l'année 2023, sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'animateur territorial au choix, les 8 agents suivants :

M. Ahmed BELKADI, commune de LIEVIN

Mme Isabelle BILLET née LEFEBVRE, commune de BILLY BERCLAU

M. Pascal BILLET, commune de SAMER

Mme Emilie COQUERELLE, au Sivom du BETHUNOIS

Mme Pascaline HUTIN née BRIDELANCE, commune de CALONNE R

M. Nicolas LABRE, commune de LE PORTEL

M. Dominique ROSZAK, commune de MONTIGNY EN GOHELLE

Mme Florence THERAGE, commune de WINGLES

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 062-286200027-20230412-2023_ARR16-AR

S²LOW

Article 2 :

Au titre de l'année 2023, est réinscrite sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'animateur au choix, :

En 1^{ère} réinscription :

Mme Cécile KRYL, commune de HAILLICOURT

Article 3 :

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. L'inscription est renouvelable deux fois. L'intéressé devra faire connaître par écrit un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 4 :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat,

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE, le 12 Avril 2023

Le Président,


Joël DUQUENOIS



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, qui peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.